

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

125^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 17 décembre 2019 à 19 h 30 au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Madame Roxanne Thibeault, présidente.

Les commissaires suivants :

| | |
|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Monsieur Sylvain Beaulieu | Madame Andrée Verreault |
| Monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily | Madame Nancy Verreault, vice-présidente |
| Madame Marjolaine Girard | Madame Patricia Brassard, commissaire-parent (secondaire) |
| Madame Johanne Morissette | Madame Nathalie Déry, commissaire-parent (EHDAA) |
| Madame Nathalie Savard | |
| Madame Édith Vaillancourt | |

Sont également présentes : madame Christine Fortin, directrice générale et madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe.

Sont absentes les personnes suivantes : madame Mélanie Gagnon, commissaire et monsieur Étienne Lavoie, commissaire.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour : acceptation

CC191217-01 Sur proposition de madame Nathalie Savard, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout du point suivant :

4.6 Motions de félicitations

1.2 Procès-verbal / dispense de lecture et acceptation

CC191217-02 Sur proposition de madame Andrée Verreault, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2019 (123^e réunion) puisque chaque commissaire en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter ce procès-verbal.

1.3 Procès-verbal (dépôt)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 novembre 2019 (122^e réunion) est déposé.

2. QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

4. OBJETS DE DÉCISIONS

4.1 Ressources informationnelles : bilan des réalisations (Barri) et programmation des investissements et des dépenses en RI (PIDRI)

Considérant les exigences ministérielles en regard de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGGRI)*;

Considérant que les commissions scolaires doivent élaborer annuellement une planification des investissements et des dépenses en ressources informationnelles (PIDRI) et qu'elles doivent aussi faire un bilan annuel des réalisations;

Considérant le dépôt auprès du conseil de la planification des investissements et des dépenses en ressources informationnelles 2019-2024 (PIDRI) ainsi que du bilan 2018-2019 par la direction du service des technologies de l'information pour approbation;

CC191217-03

Sur la proposition de madame Johanne Morissette, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'approuver la programmation en ressources informationnelles 2019-2020 à 2023-2024;
- d'accepter le dépôt du bilan en ressources informationnelles 2018-2019.

4.2 Transformation du bâtiment Fredeau-Duchesne : demande de subvention

Considérant qu'en septembre 2019, la direction de la coordination des investissements du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur invitait les Commissions scolaires à déposer des projets d'ajout d'espace (mesure 50511 : Ajout d'espace pour la formation générale) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des prévisions de clientèle, de la capacité d'accueil des écoles primaires des 3 prochaines années et de la volonté du ministère d'ajouter des maternelles 4 ans, il a été constaté les déficits de locaux pour accueillir la clientèle primaire du secteur centre;

Considérant que la transformation de l'école Fredeau-Duchesne permettrait de combler le manque d'espace à un moindre coût grâce à un projet inspiré du guide de planification immobilière du ministère;

Considérant que la Commission scolaire a déposé un projet d'ajout d'espace et a expédié le formulaire d'estimation du coût du projet au ministère et afin de compléter la demande, une résolution du conseil des commissaires doit être transmise;

CC191217-04

Sur la proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de présenter une demande d'ajout d'espace en formation générale pour la transformation de l'école Fredeau-Duchesne et que la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer cette demande ainsi que tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.3 Rapport annuel 2018-2019

Considérant le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire soumis au conseil des commissaires pour adoption;

Considérant que ce rapport a pour objet de rendre compte de la réalisation du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire, des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de rendre compte à la population de la qualité des services éducatifs et culturels offerts;

CC191217-05

Sur la proposition de madame Nathalie Déry, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire.

4.4 Protectrice de l'élève substitut : nomination

Considérant que le poste de protecteur de l'élève substitut est vacant;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique de la Commission scolaire a recommandé au conseil des commissaires de nommer madame Barbara Maltais pour un nouveau mandat;

Considérant que la Commission scolaire a consulté le comité de parents et que celui-ci a approuvé la candidature de madame Maltais;

Considérant que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et la Commission scolaire de la Jonquière ont aussi retenu les services de madame Maltais à titre de protectrice de l'élève substitut;

Considérant que selon l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire peut conclure une entente avec d'autres commissions scolaires afin de désigner, sous le titre de protecteur de l'élève, une même personne et convenir du partage des dépenses encourues;

Considérant le projet d'entente avec madame Maltais définissant les modalités de l'exercice de sa fonction ainsi que le projet d'entente avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, la Commission scolaire de la Jonquière et madame Maltais concernant la rémunération et le remboursement de ses dépenses, présentés au conseil des commissaires;

CC191217-06

Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- de nommer madame Barbara Maltais à titre de protectrice de l'élève substitut de la Commission scolaire;
- que le mandat de madame Maltais débute le 1^{er} janvier 2020 et se termine le 30 juin 2023;
- d'approuver le projet d'entente avec madame Maltais définissant les modalités de l'exercice de sa fonction ainsi que le projet d'entente avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, la Commission scolaire de la Jonquière ainsi que madame Maltais concernant la rémunération et le remboursement de ses dépenses, tels que présentés; et
- d'autoriser madame Roxanne Thibeault, présidente, à signer les dites ententes pour et au nom de la Commission scolaire ainsi que tout autre document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

4.5 Résiliation du contrat d'engagement d'un membre du personnel

Considérant la résolution CC190219-08 adoptée par le Conseil des commissaires le 19 février 2019 décidant du congédiement de la personne salariée dont les nom et matricule apparaissent en annexe confidentielle à ladite résolution ainsi qu'à la présente résolution (ci-après «la personne salariée»);

Considérant les griefs (2020-0001900-5320, 2020-0001901-5320 et 2020-0001902-5320), logés par la personne salariée et son syndicat, demandant l'annulation de la résolution CC190219-08 et la réintégration de la personne salariée dans ses fonctions;

Considérant les informations additionnelles portées à la connaissance de la Commission scolaire après la résolution CC 190219-08, lesquelles informations démontrent la gravité et l'ampleur encore plus grandes des fautes commises par la personne salariée et ayant mené à son congédiement;

Considérant la nécessité pour la Commission scolaire de donner suite à l'ensemble des faits survenus et portant une atteinte irrémédiable au lien de confiance devant exister entre la personne salariée et elle;

Considérant la nécessité pour la Commission scolaire de s'assurer que l'ensemble des faits ainsi survenus puissent être considérés par un éventuel tribunal afin de constater l'impossibilité de poursuivre la relation d'emploi ayant existé entre la personne salariée et la Commission scolaire;

Considérant les faits et motifs apparaissant à l'avis d'intention de congédier transmis à la personne salariée et portant la date du 13 décembre 2019;

Considérant que ni la personne salariée ni son représentant syndical n'ont fait des représentations malgré les possibilités offertes dans la correspondance du 13 décembre 2019;

Considérant le rapport de la Direction générale et de la Direction du Service des ressources humaines;

Considérant les mûres délibérations menées par les membres du Conseil des commissaires sur la question;

Considérant dans les circonstances, le bris irrémédiable de la confiance nécessaire qui doit exister entre la Commission scolaire et la personne salariée;

CC191217-07 **Sur la proposition de madame Édith Vaillancourt tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité,** de résilier le contrat d'engagement de la personne salariée dont le nom apparaît sous forme confidentielle en annexe pour cause de bris du lien de confiance, inconduite et insubordination, et ce pour valoir dans l'éventualité d'une annulation de la résolution CC190219-08 par un éventuel tribunal.

4.6 **Motions de félicitations**

CC191217-08 **Sur la proposition de madame Édith Vaillancourt tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité,** d'adresser une motion de félicitation à l'école Saint-Joseph d'Hébertville pour la présentation du spectacle de Noël qui a eu lieu le 11 décembre à l'église d'Hébertville.

CC191217-09 **Sur la proposition de madame Roxanne Thibeault tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité,** d'adresser une motion de félicitation à l'école Albert-Naud, plus particulièrement à Mme Caroline McNicoll, enseignante, pour la présentation du spectacle de Noël du « Chœur de grenouilles » composé d'élèves de la maternelle.

CC191217-10 **Sur la proposition de madame Patricia Brassard tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité,** d'adresser une motion de félicitation à l'équipe d'accompagnateurs et aux élèves impliqués dans la Course au secondaire de l'école Jean-Gauthier ainsi qu'à Mme Diane Tremblay, ouvrière d'entretien, pour l'organisation (préparation et service) du souper des Féeries de l'Île de Saint-Cœur-de-Marie qui a eu lieu le 7 décembre dernier avec la participation de 250 convives.

CC191217-11 **Sur la proposition de madame Marjolaine Girard tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité,** d'adresser une motion de félicitation à l'école Saint-Antoine pour la tenue du marché de Noël qui a eu lieu à l'école Saint-Antoine le 9 décembre dernier.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. INFORMATION

7.1 Résultats scolaires jeunes et adultes

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur des services éducatifs jeunes, présente le portrait des résultats 2018-2019 des élèves des écoles primaires et secondaires. Madame Annie Bouchard, directrice des services éducatifs adultes, présente à son tour les résultats de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

7.2 Fonds pour les initiatives pédagogiques

Madame Christine Fortin, directrice générale, présente la liste des vingt-quatre (24) projets qui bénéficieront d'une contribution du Fonds de soutien pour les initiatives pédagogiques de la Commission scolaire pour l'année 2019-2020. Au total, 44 500 \$ ont été alloués pour des projets : quatre (4) au primaire (secteur Nord), sept (7) au primaire (secteur centre), quatre (4) au primaire (secteur Sud), sept (7) au secondaire, un (1) au CFP et un (1) au CFGA.

7.3 Tarifification des services de garde : indexation au 1er janvier 2020

Dépôt de la correspondance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous informant de l'indexation du montant de la contribution parentale maximale pour les services de garde en milieu scolaire pour les journées régulières de classe pour les élèves ayant un statut de fréquentation régulier, le tout, conformément aux modalités prévues dans les Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Conséquemment, en application de la décision adoptée par le conseil des commissaires le 16 avril 2019 portant le numéro CC190416-04, le montant journalier payable pour une journée régulière de classe, pour un élève ayant un statut de fréquentation régulier, passera de 8,35 \$ à 8,50 \$ à compter du 1^{er} janvier 2020.

7.4 Remise des bulletins de la 1^{re} étape

Madame Christine Fortin, directrice générale, mentionne que le taux de participation des parents à la remise des bulletins de la 1^{re} étape a été excellent dans toutes les écoles. Dans certaines écoles, la remise des bulletins avait lieu sur deux ou trois soirs. Dans toutes les écoles, les parents avaient la possibilité de prendre un rendez-vous à un autre temps avec le ou les enseignants. Madame Fortin mentionne aussi

que dans plusieurs écoles, un sondage est fait auprès des parents afin de s'assurer que l'horaire des rencontres avec les enseignants répond à leurs besoins.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CC191217-12 La séance est levée à 20 h 05 sur proposition de monsieur Sylvain Beaulieu, laquelle est adoptée à l'unanimité.

Roxanne Thibeault, présidente

Me Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale